

COMMUNE DE ROCHE



Election complémentaire d'un-e conseiller-ère municipal-e

Dimanche 12 mars 2023
(1^{er} tour)

Suite à la démission de M. Christophe Lanz, Syndic, les électeurs de la Commune de Roche sont convoqués le dimanche 12 mars 2023 pour élire un-e conseiller-ère municipal-e (1^{er} tour).

Le Bureau électoral constatant qu'aucune liste de candidature n'a été déposée dans les délais légaux, annonce que l'électeur-trice peut voter pour n'importe quel-le citoyen-ne inscrit-e au rôle des électeurs de la commune. Il devra se servir du bulletin officiel dès réception de son matériel de vote.

Pour le Bureau électoral

Le Président du bureau :

G. Nagloo



Roche, le 30.01.2023